

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2020

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CNAPE ET NEXEM

Une complémentarité au service des associations de protection de l'enfance

La CNAPE et Nexem ont signé le 20 novembre 2020 une convention de partenariat afin d'officialiser et de renforcer leur collaboration.

Ce partenariat est fondé sur le principe de complémentarité entre les deux organisations. D'une part, le leadership et l'expertise de la CNAPE sur la protection de l'enfant, et d'autre part, les prérogatives de Nexem en tant que principal représentant des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire.

Ses objectifs sont multiples et doivent permettre d'avoir une vision élargie ou approfondie de sujets qui concernent et impliquent les deux organisations. Au travers de positions partagées tant sur le fond des politiques publiques que du point de vue des enjeux du gestionnaire et employeur, la CNAPE et Nexem pourront peser davantage auprès des pouvoirs publics en soutenant les mêmes positions.

Dans un premier temps, un groupe de travail national sera constitué, réunissant des représentants des deux organisations, en vue d'évoquer des questions qui concernent la protection de l'enfance ayant un retentissement sur la fonction gestionnaire et employeur. Une même dynamique sera engagée au niveau territorial au sein des délégations régionales de la CNAPE et de Nexem.

CONTACTS

CNAPE

Marie-Charlotte Lanniée

Responsable de la communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

Nexem

Lynda Jonot

Attachée de presse

01 55 45 33 49

l.jonot@nexem.fr